



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

▶ BOURSE FORMATION

DOSSIER SIMPLIFIÉ
FRAIS ANNEXES APPRENTISSAGE
SAISON 2021/2022



NOTICE D'UTILISATION DOSSIER SIMPLIFIÉ 2021/2022

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

LE DOSSIER SIMPLIFIÉ EST DESTINÉ **EXCLUSIVEMENT** AUX APPRENTIS (ou à leurs clubs) QUI SUIVENT UN **BMF** OU UN **BEF** EN **APPRENTISSAGE** AU TITRE DE LA SAISON 2021/2022 AU SEIN D'UN UFA DEPENDANT DU **CFA DES METIERS DU FOOTBALL**.

UFA CONCERNÉS : Ligues du Centre-Val-de Loire, Grand-Est, Méditerranée, Occitanie, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne Franche-Comté & Paris Ile-de-France

Le dossier simplifié porte uniquement sur les frais annexes (déplacement, hébergement, restauration).

ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation.

CALENDRIER

Actions de formation	Dates butoirs
Date limite d'envoi dossiers à l'IR2F : BMF et BEF en apprentissage	1er octobre 2021
Date limite retour justificatifs frais annexes	15 juillet 2022



MODALITÉS DE FINANCEMENT

► CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

Pour les demandes effectuées par des **stagiaires**, le montant de l'aide attribuée est **déterminé** en fonction du dossier présenté, de la **situation sociale** du stagiaire et en fonction du **budget** alloué à la Commission. Concernant les demandes effectuées par les **clubs**, est pris en compte principalement le nombre de licenciés et le niveau d'implication du club dans l'obtention du Label Jeunes.

Par ailleurs, la commission portera une attention particulière aux dossiers des clubs **ultra-marins** et des clubs possédant une **section féminine**, une **section futsal** ou étant exclusivement réservé à un public **mineur**.

La **base de calcul de l'aide** est le **reste à charge** du porteur de projet après financements extérieurs (cf. paragraphe plan de financement projeté).

À titre indicatif, l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation.

Pour information, le calcul de l'aide au titre des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement se fera selon le barème suivant :

Formations	Hébergement/Restauration (plafond journalier)*	Déplacements
Apprentissage BMF/BEF	Pension complète : 40€/jour Demi-pension : 12€/jour Dans la limite plafond du Centre Technique Régional le cas échéant	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R

***En aucun cas cela signifie qu'une aide systématique sera attribuée au porteur de projet. Cela signifie qu'au-delà des plafonds journaliers le delta ne sera pas pris en compte lors du calcul de la subvention. Il n'est, par conséquent, pas possible d'obtenir 40 ou 12€ par jour pour les formations IR2F ainsi que 80 ou 12€ par jour pour les formations IFF.**



► MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'AIDE

La FFF a mis en place la **subrogation de paiement**. Ainsi, l'aide obtenue au titre des frais pédagogiques est **directement versée** à l'organisme de formation.

Si le montant de l'aide est plus important que les frais pédagogiques, le solde sera versé au bénéficiaire sur son compte bancaire **sous réserve de la production des justificatifs de réalisation de l'action de formation (RIB, factures acquittées, autres justificatifs de frais)**.

En cas **d'arrêt** par le stagiaire de la formation sans raisons valables, **l'aide ne sera pas versée**. Le candidat ou le club devra alors payer l'ensemble du projet de formation. Si la formation est arrêtée pour des raisons professionnelles ou médicales, l'aide sera versée au **prorata**.

Si au-delà du 15 juillet 2022, le bénéficiaire n'a envoyé aucun justificatif, l'aide sera annulée.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Toute demande de bourse doit obligatoirement être présentée à l'aide de ce dossier, ce document devant être rempli de façon **parfaitement lisible**.

Le porteur du projet constitue son dossier (en remplissant le dossier de subvention prévu à cet effet) et l'envoie par **mail** ou par courrier à **son organisme de formation** (cf. page 08 du dossier) qui après avoir validé l'accord de subrogation et donné un avis, transmettra celui-ci à la Commission Fédérale de Formation, chargée d'examiner la demande.

Cette dernière étudie alors le dossier et soumet sa proposition au Bureau Exécutif de la LFA, chargé d'entériner la décision.

Il est fortement recommandé aux postulants de conserver une copie intégrale du dossier (y compris des pièces jointes).

EN CAS DE DOSSIER NON RECEVABLE, une notification motivée de rejet définitif est adressée au porteur du projet, avec copie à l'organisme de formation concerné.

EN CAS DE DOSSIER RECEVABLE, une notification est adressée au bénéficiaire, avec copie à l'organisme de formation concerné.

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'IFF à des fins de gestion des demandes de bourses formation. Elles sont destinées à l'IFF. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à l'IFF par courrier postal à l'adresse suivante : Institut de Formation du Football, application droits RGPD, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15. Nous vous invitons également à prendre connaissance de notre « Politique de Protection des Données Personnelles »



FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

BOURSE FORMATION / DOSSIER DE SUBVENTION 2021/2022

PORTEUR DU PROJET*

**Le porteur du projet est le financeur de la formation. Comme indiqué dans la notice, il ne peut y avoir qu'un seul porteur de projet. Ce dernier recevra les mails inhérents au dossier.*

Club :

N° Affiliation : |__||__||__||__||__||__||

Mail officiel du club :

Téléphone :

Nombre total de licenciés : Licenciés jeunes (U6 à U19) :

Nombre de licenciées féminines :

Personne référente du dossier :

OU

Stagiaire

ÉTAT CIVIL DU STAGIAIRE

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail (en majuscule) :

PROFIL STAGIAIRE

Partie à remplir par ou avec le stagiaire

Nom du Club :

N° Licence FFF :

Ligue régionale de football d'appartenance :

Etes-vous un ancien joueur professionnel ?

(Joueurs étant ou ayant été sous contrat professionnel)

OUI

NON

Catégorie et niveau de l'équipe entraînée :



PROJET DE FORMATION

Intitulé de la formation :

BMF Apprentissage

BEF Apprentissage

Dates de formation :

Organisme de formation : IFF IR2F/Ligue :

Lieu de formation (Ville) n°1: Nbr de jours :

Lieu de formation (Ville) n°2: Nbr de jours :

Total jours de Formation :

COÛT DE LA FORMATION

Frais Hébergement/Restauration (*sur présentation d'un devis et/ou d'une note explicative*) :

Modalité de séjour pendant la formation :

Pension complète

(*L'hébergement et la restauration du stagiaire se fait sur le lieu de la formation*)

Demi-pensionnaire

(*La restauration du stagiaire se fait sur le lieu de la formation et l'hébergement à son domicile*)

Externe

(*Le stagiaire séjourne et se restaure à son domicile*)

.....€

Déplacements* :

Lieu de formation n° 1 : : 0,2 € X (nb de trajets) X (kms A/R) = €

Lieu de formation n° 2 : : 0,2 € X (nb de trajets) X (kms A/R) = €

+ Autres (précisez la nature de ces frais :) = €

TOTAL A : €

*** Exemple :**

Ma formation se déroule à **Castelmaurou**, j'habite à **Montpellier**. Le trajet est de **250km**. L'aller-retour (A/R) est donc de **500km**. Mes frais de déplacements sont donc de $0,2 \times 1 \times 500\text{km} = 100\text{€}$ + le péage à détailler dans « Autres » de $24,60 \times 2 = 49,2\text{€}$. Mes frais totaux sont donc de **149,2€**.

J'indique le **nombre de trajets aller-retour** que je dois effectuer pour me rendre à ma formation sans compter le positionnement, les tests de sélection et le renforcement. La FFF se réserve le droit de modifier les frais de déplacements indiqués.

Pour les stagiaires venant de **Corse** et d'**Outre-Mer** et suivant une formation en **métropole**, les frais de déplacements doivent être calculés à partir du coût d'un billet d'avion en classe **économique** multiplié par le nombre de semaine de formation.

Observation :



PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

Aide Obtenue :

OBLIGATOIRE

Afin de nous aider à calculer l'aide de l'AFDAS sur les frais annexes merci de nous renseigner les informations suivantes :

- ▶ **Nombre de nuit en pension complète :** nuit(s) x 6€ = €
- ▶ **Nombre de déjeuner :** déjeuner(s) x3 € = €
- ▶ **Nombre de dîner :** dîner(s) x3 € = € **TOTAL = €**

Ville :€

Merci de nous faire parvenir une notification d'accord ou de refus en cas de demande.

Département ou Région :€

Merci de nous faire parvenir une notification d'accord ou de refus en cas de demande.

LFP :€

Cette aide est destinée aux stagiaires ayant signé un contrat de joueur professionnel durant leur carrière.

Autres : (précisez :) :€

TOTAL B :€

Coût restant à la charge du porteur du projet : **TOTAL A -TOTAL B =**€



Pièces justificatives indispensables à l'instruction du dossier :

- Le dossier du subvention dûment rempli
- Devis de l'hébergement/restauration
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du porteur de projet

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié
par la Commission Fédérale de Formation**

Merci de transmettre par **mail** (ou par courrier) le dossier selon les cas suivants à :

Formations	Organisme de formation
BMF / BEF - Apprentissage	IR2F / Ligue Régionale de Football

Date : ____/____/____

Signature du porteur du projet :
(Rajouter le Cachet si porteur de projet « Club »)



AVIS ORGANISME DE FORMATION

Avis à compléter par l'organisme de formation (IFF ou IR2F)

Date de réception du dossier : ____/____/____

Stagiaire :

Formation :

Financement : Stagiaire Club Ligue District

Nombre de jours de formation :

Equipe encadrée par le stagiaire dans le cadre de la MSP :

Pour une demande avec un porteur de projet club, merci de compléter la partie suivante :

▶ Situation Label :

Aucune démarche Autodiagnostic Labellisé Non labellisé

▶ Section féminine : OUI NON

▶ Section futsal : OUI NON

Informations / observations complémentaires

AVIS FAVORABLE

AVIS RESERVÉ

Signature et cachet de l'organisme de formation :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15
Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00 - Fax : +33 (0)1 44 31 73 73


www.fff.fr
www.maformation.fff.fr